Adaptabilité des logements du parc HLM en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

Département De Loire-Atlantique

Sylvie PERCOT
Habitat
3 quai Ceineray – 44 041 NANTES cedex 1
02 40 99 10 54
sylvie.percot@loire-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Aider les bailleurs sociaux réalisant des travaux d'adaptabilité et d'accessibilité de logements ou créant des logements neufs pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

TYPE D'AIDE

Subvention.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BENEFICIAIRES

Organismes HLM, communes, maîtres d'ouvrage.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Pour les personnes handicapées, elles doivent être bénéficiaires de la PCH ou justifier de la carte d'invalidité à 80%. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, un diagnostic d'ergothérapeute doit être fourni. Le reste à charge pour les locataires doit être nul.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Attribution de subventions à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux liés au handicap, plafonnés à 2 600 € par logement.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2019 : 20 000 €.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2018, 6 logements ont été financés pour un montant total de 7 234 €
En 2017, 15 logements ont été financés pour un montant total de 13 686 €

Fiche mise à jour en juillet 2019